

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-11-12-8

Séance du jeudi 8 décembre 2022

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE ET PRIVÉS, SOUS CONTRAT DU BAS-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA
COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO
DEBES Vincent donne procuration à André ERBS
DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL
GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG
HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA
JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN
LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE
MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE

MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY
MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

EXCUSES :

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles, VOGT Victor

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L.213-2 du code de l'Education,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-8-2 du 20 juin 2022 relative à la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-5-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 des politiques en faveur de la jeunesse du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/007,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 17 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à divers collèges publics et privés sous contrat des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 582 849,04 € :
 - 36 077,25 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
 - 462 964,29 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;

- 39 646 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 ;
 - 1 308 € pour couvrir la participation aux visites de lieux de mémoire, en faveur des collèges publics du Haut-Rhin figurant en annexe 4 ;
 - 42 853,50 € de dotations complémentaires aux collèges privés du Bas-Rhin figurant en annexe 5 ;
- Attribue des subventions d'investissement d'un montant total de 31 658 € pour l'acquisition d'équipements divers aux collèges publics d'Alsace figurant en annexes 6 ;
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T51	(1065) 65-655111-221	539 995,54 €
P202	O001	P202E12	T50	(1083) 204-20431-221	31 658,00 €
P194	O001	P194E01	T52	(1064) 65-655112-221	42 853,50 €
TOTAL					614 507,04 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics d'Alsace et aux collèges privés sous contrat du Bas-Rhin, en une seule fois.

- Approuve le principe du versement d'une dotation de fonctionnement complémentaire au titre de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace pour la participation au forum des écodélégués. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – Tranche T56 – Natana 1065-65-655111-221.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité